

Professions concernées	Mot-clé 1	Mot-clé 2	Question	Réponse	Référence 1	référence 2	DATE
IDE	parcoursup	Commission des vœux	<b>Présence d'étudiants, de formateurs, de tuteurs de stage, de professeurs de lycée, de membres de différentes institutions (ONI par exemple) dans la commission, profils retenus ?</b>	L'article 3 de l'arrêté du 13/12/2018 précise : "La composition de la commission et ses modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'agence régionale de santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission". Il n'y a donc pas de composition type. Il est possible de s'appuyer sur les missions constitutives des institutions candidates pour examiner la pertinence de leur participation. La composition et les modalités de fonctionnement doivent faire l'objet d'une formalisation au sein du regroupement et d'une validation de la part de l'ARS. Il sera souligné la confidentialité des débats et la représentativité des membres retenus.	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 3	janv.-19
IDE	parcoursup	modalités d'accès	<b>A quoi correspond un diplôme équivalent au baccalauréat, un diplôme de niveau 4 peut-il convenir ?</b>	Peuvent être retenus: - les titres admis en dispense du baccalauréat correspondant à l'arrêté du 25/08/1969 modifié <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000624462">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000624462</a> - les diplômes étrangers permettant l'accès à l'enseignement supérieur en référence au guide du MESRI <a href="https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/modalites_d_acces_a_l_enseignement_superieur_2018-2019.pdf">https://www.univ-paris8.fr/IMG/pdf/modalites_d_acces_a_l_enseignement_superieur_2018-2019.pdf</a> - les autres diplômes admis en équivalence du baccalauréat (attestation comparabilité enic naric)	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 3	janv.-19
IDE	FPC	justificatifs expérience professionnelle	<b>A quoi correspondent les 3 années de cotisation au régime de protection sociale ? Quelles sont les pièces à demander aux candidats pour les justifier ?</b>	Il s'agit de considérer 3 années de cotisation au régime de protection sociale au titre d'une activité professionnelle salariée ou libérale. Les pièces justificatives peuvent être des relevés de carrière, des contrats de travail, des fiches de paye...			fev 2019
IDE	Médecins et sages femmes	Médecins et sages femmes	<b>L'article 9-2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI modifié prévoit pour les sages-femmes la validation des UE3.1S1 et 3.1S2, A quelle date ces dispositions s'appliquent-elles ?</b>	Ces dispositions s'appliquent aux personnes qui déposent un dossier après la date de publication de l'arrêté.	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 9	fev 2019
IDE	FPC		<b>Pour les candidats étrangers non bacheliers, peut-on prendre en compte l'activité professionnelle réalisée dans leur pays d'origine pour justifier des 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale prévus au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2018 ?</b>	Non, cela ne prend en compte que l'activité professionnelle réalisée en France (article L. 6311-1 du code du travail).	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 2	fev 2019
IDE	Parcoursup		<b>Pour les détenteurs d'un diplôme hors UE : doivent-ils toujours demander l'attestation de comparabilité ENIC NARIC et à quel moment : avant l'admission ou lors de l'inscription administrative ?</b>	Cette attestation n'est pas obligatoire mais permet de justifier de l'équivalence du diplôme étranger au baccalauréat, elle pourra être fournie au moment de l'inscription.			fev 2019
IDE	Parcoursup	passerelles dispenses	<b>Concernant les entrées passerelles : titulaires d'un DE paramédical et étudiants en médecine ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle, comment sont-ils sélectionnés ?</b>	Ces candidats peuvent s'inscrire, en fonction de leur parcours de formation et/ou professionnel, dans l'une des deux voies d'accès et bénéficient ensuite de la possibilité de dispenses d'UE (section pédagogique de l'IFSI qu'ils ont intégrés).	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	articles 3 et 7	fev 2019
IDE	Parcoursup	dispenses étudiant belge	<b>Peut-on octroyer des dispenses d'UE à un étudiant infirmier belge qui souhaite poursuivre sa formation d'infirmier en France ?</b>	Oui, mais au préalable il devra s'inscrire sur parcoursup. Ensuite, c'est l'IFSI dans lequel il aura été admis qui pourra lui octroyer des dispenses d'UE en lien avec les ECTS qu'il a validés dans la formation d'infirmier belge (section pédagogique de l'IFSI intégrée).	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 9	fev 2019
IDE	Parcoursup	notation épreuves attestation ARS	<b>Quelle notation doit-on réaliser pour les épreuves de sélection des personnes titulaires de l'attestation ARS sachant qu'ils sont dispensés de la sous-épreuve de rédaction ?</b>	Pour les personnes qui bénéficient des mesures dérogatoires de l'article 7 de l'arrêté (titulaires de l'autorisation du jury de pré-sélection ARS) et qui sont dispensées de l'épreuve écrite de rédaction, il y a donc seulement une note sur 20 pour l'entretien et une note sur 10 pour l'épreuve de calculs. Il convient donc d'appliquer la règle suivante : une note inférieure à 8/20 à l'entretien est éliminatoire, une note inférieure à 4/10 à l'épreuve de calculs est éliminatoire et l'admission est prononcée si le candidat obtient, aux deux épreuves, un total d'au moins 15/30.	arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DEI	article 7	fev 2019